

**Comité Technique Spécial du 11 avril 2022**

**Fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Dans le cadre du protocole signé le 22 octobre 2021, un fonds dédié à l'amélioration du cadre de vie de 10 millions d'euros est mis à disposition des Directions, l'enveloppe se répartit en fonction des effectifs de chaque Direction. Le montant dédié par agent est d'environ 100 euros.

Le SARH et la DINR se sont associés dans une démarche commune.

Solidaires Finances Publiques a suivi le processus d'action, en initiant dès le 1<sup>er</sup> décembre 2021 un sondage intersyndical auprès des agents, dont les remontées ont été reprises au sein du sondage commun initié par les Directions.

A la suite du groupe de travail du 22/03/2022, Solidaires Finances Publiques est revenu vers les agents, afin de recenser les avis sur le projet des Directions. Les retours obtenus seront présentés au cours de ce Comité Technique Spécial.

La démarche commune, participe au dialogue social et s'avère en ce sens positive ; nous regrettons toutefois, que les fonds dédiés ne puissent participer à l'amélioration du pouvoir d'achat des agents.

Il y a dix ans, été inaugurée une nouvelle phase de la gestion des rémunérations dans la fonction publique en introduisant le « gel du point d'indice », qui se traduit mécaniquement par une baisse de la rémunération réelle des fonctionnaires qui n'est pas compensée par des primes.

Le gel a permis à l'État, aux hôpitaux et aux collectivités territoriales de dégager d'importantes ressources financières, en grande partie redéployées sur deux axes :

-le premier est la multiplication de primes à la performance, alors que les travaux de recherche en démontrent l'incompatibilité avec la motivation intrinsèque d'agents au service de l'intérêt général.

-le second est la politique catégorielle, c'est à dire la revalorisation de la rémunération de certains corps, sous la forme de points ou de primes statutaires. Si, de 2011 à 2019, les rémunérations moyennes réelles de la fonction publique sont restées stables, la politique catégorielle a varié en fonction de l'influence relative de chaque corps dans l'appareil d'État ou sur le politique.

Dans ce jeu, la majorité des fonctionnaires de la DGFIP a été longuement oubliée, alors que le point d'un indice s'élève à 4,686 euros depuis le 1<sup>er</sup> février 2017.

En cette période électorale, face à une inflation forte et durable, le gouvernement promet un dégel du point d'indice des fonctionnaires, cette annonce serait de bon augure si la revalorisation effective rattrapait les 8,90 % de baisse du pouvoir d'achat constaté depuis 2011 ( chiffre selon les données proposées par l'Insee).